

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 16 octobre à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers sauf Mesdames Isabelle BEFFY, Marie-Odile BELIN et Danièle HUGENDOBLER absentes excusées.

Procurations :

Madame BEFFY à Monsieur Pascal RAIDRON,
Madame BELIN à Madame Nelly LANGLOIS,
Madame HUGENDOBLER à Monsieur Gaston CHENU.

Monsieur Thierry MULLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Adhésion au service vigicrue

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier gratuitement du service « Vigicrues Flash » qui est un service d'avertissement des crues. Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à ce service.

Demande de subventions chemin de Montvillers

Suite à l'intégration dans le projet du traitement des eaux de ruissellement de nouveaux devis ont été demandés. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander pour ce nouveau projet : la DETR et le fonds de concours.

Décision modificative budgétaire

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire constatant la recette imprévue au titre du FPIC et répartissant les crédits correspondant sur les charges salariales et générales.

Pays de Montbéliard Agglomération

- Plan de mobilité

Le Maire expose le plan de mobilité de PMA. Le Conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable.

- Rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Subvention FSL FAAD

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention.

Établissement public foncier

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a possibilité de portage foncier par l'EPF par l'intermédiaire de PMA.

Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables

Selon l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relatif aux ZAER, le Conseil Municipal a la possibilité de ne pas définir de ZAER. Après concertation, le Conseil Municipal ne voit pas de secteur éligible sur la Commune, en conséquence il décide de ne pas créer de ZAER.

Destination des coupes de bois 2025

Monsieur le Maire expose la destination des coupes 2025 proposée par l'ONF. Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la destination des coupes 2025 telle que proposée par l'ONF.

Sécurisation RD 250

Suite à un rendez-vous avec le Service Territorial d'Aménagement du Département le projet a été légèrement modifié.

Revalorisation du métier de secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire expose la loi et les procédures de revalorisation du métier de secrétaire de mairie. A terme le secrétaire devrait être promu en catégorie B.

Questions diverses

/

Fait à ISSANS le 17 octobre 2024

Le Maire
Gaston CHENU

